Association Les Pitchouns de l'Ecole L. FIORI
4500 route Métropolitaine 1
06510 CARROS
SIREN 843204606

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le **27 octobre 2018, à 19 heures**, les membres de l'association les Pitchouns de l'Ecole L. Fiori se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme BERTELLI Julia présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme MORIN Hélène.

Mme SESTRE Marie-Laure et Mme CUELLAR Rosa ont été désignées comme scrutatrices.

Tous les membres étaient présents. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- point sur les formalités constitutives de l'association et les démarches administratives liées à sa création,
- élection des membres du Conseil d'Administration en complément de ceux nommés lors de l'assemblée constitutive,
- élaboration du programme d'activités, des actions à mener,
- élaboration du calendrier des premières manifestations,
- questions diverses.

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents a été déposé au siège de l'association le 16 octobre 2018.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

* Les formalités constitutives ont été finalisées très rapidement : enregistrement auprès de la préfecture, publication au journal officiel et obtention d'un numéro SIRET.

Il est également indiqué qu'il a été demandé à Monsieur Julien MILLET, infographiste, une aide pour l'élaboration du logo de l'association. Celui-ci a bien avancé sur ce projet et sera en mesure de présenter sa création en début de semaine prochaine.

Monsieur LANDUCCI a été également sollicité pour la réalisation d'un logo intégrant le village de Carros et les enfants.

La création d'un compte bancaire et la souscription d'une assurance propre à l'association étaient à l'étude.
Il était proposé d'effectuer cette ouverture de compte de même que la souscription d'une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'un seul et même organisme de façon à centraliser les démarches et limiter les interlocuteurs**.**
Après études tarifaires, il apparaît que l'organisme le plus compétitif est le CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR, établissement proposant un compte gratuit avec chéquier sans frais de fonctionnement hormis pour des dépôts d'espèces par voie de carte spécifique. Cet organisme propose en outre des subventions au bénéfice des associations sous la condition d'une souscription à titre de sociétaire pour la somme de 15 euros.

Cet établissement bancaire n'étant pas assureur, il est proposé un partenariat avec la SMACL (mutuelle des acteurs de la vie publique). La souscription d'une assurance auprès dudit établissement génèrerait une cotisation variable en fonction notamment de la nécessité de solliciter ou non un agrément préfectoral pour certaines manifestations. A titre informatif, sans cet agrément, un devis effectué en ligne auprès de la SMACL fait apparaîtra un coût de 82 euros annuel pour cette assurance.
Il y aurait donc au final deux interlocuteurs : l'un au sein de la banque pour le fonctionnement du compte et l'autre au sein de cet organisme d'assurance.

* La mairie de Carros délivre certaines subventions aux associations dont le siège est situé sur le territoire communal.

Est avancée la possibilité de déposer un dossier de demande de subventions avant le 30 octobre (date butoir), quand bien même l'association n'a pas encore une année d'existence (demande de dérogation).

Cette demande nécessite que soient listés des objectifs et moyens d'actions pour l'année 2018/2019 et qu'un montant soit avancé.

Il ressort des débats que le projet majeur réside dans la course de Noël et le marché de Noël (dont il sera fait état dans les questions diverses).
Il est proposé de requérir une subvention de 500 euros.

* Il est ensuite débattu de la nécessité d'étendre le conseil d'administration, composé à ce jour de trois membres, à cinq membres.
Sont proposées les candidatures de Mesdames Mélanie SCIVOLETTO et Rosa CUELLAR.
Madame SCIVOLETTO serait plus spécifiquement en charge de la communication entre l'association et les collectivités et notamment la Commune de CARROS et la Métropole Nice Cote d'Azur.

Madame CUELLAR serait plus spécifiquement en charge des projets artistiques et créatifs proposés par l'association.

* Il est débattu des différents projets pouvant être mis en place pour la première année de fonctionnement, à savoir :

- Vente d'articles aux familles par le biais du site initiatives.fr. Cela consiste à faire réaliser à tous les enfants un dessin qui sera repris sur le support choisi avec l'intitulé «Les Pitchouns de l'Ecole L. Fiori ». Cela permet de regrouper tous les dessins des enfants et vendre ceux-ci avec une marge financière variant en fonction de l'article choisi.
  Il est envisagé de changer la nature des articles vendus par rapport aux années précédentes. Il est proposé la création et la vente de sacs en matière naturelle avec la consigne faite aux enfants par le biais des enseignants de réaliser un dessin en lien avec la nature (fleur, arbre, nuage, soleil,…) dans la lignée du projet global de l'école pour cette année scolaire 2018/2019. Sachant qu'il y a 147 enfants scolarisés cette année, cela réduit le choix car certaines créations sont limitées en nombre de dessins. Le prix de vente proposé est de 9 euros.

- Organisation d'un cross au départ et arrivée de l'école, selon un circuit parcourant le vieux village de CARROS, avec passage limité sur les routes communales ou départementales. Ce cross impliquerait d'effectuer un parcours à deux personnes par famille (adulte/enfant), avec comptabilisation de tours.
  Cet évènement aurait lieu concomitamment au marché de Noël.

- Organisation d'un marché de Noël dans la cour de l'école sur le principe de la réalisation des objets à vendre par les enfants sur le temps du périscolaire (temps du déjeuner 12h00 à 14h00). Il est proposé de faire tenir les stands de façon ludique par des enfants d'élémentaires (à partir du CE1) accompagnés d'un adulte à chaque stand. Il est proposé de tenir une seule caisse avec remise de bons ou tickets, pour éviter la circulation d'argent entre les stands.
  Il est proposé en termes de créations de confectionner :
  * des arbres de Noël en pliage avec les prospectus restant de l'événement organisé sur la commune de CARROS « Cinealma », de façon à recycler le papier,
  * des sapins de Noël à base de laine sur des rondins de bois,
  * des bouquets de pommes de pins, houx, branches, matériaux naturels,
  * des sucettes en chocolat dans des mugs.

- Bourse aux livres dans la cour de l'école laissant la possibilité de vendre à prix réduit ou d'échanger des livres d'enfants en bon état.

- Kermesse de fin d'année basée sur la tenue de petits stands avec des jeux confectionnés autant que possible à l'aide d'objets recyclés. Des idées ont d'ores et déjà été soumises par des parents d'élèves sur le site de l'association.

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

1ère Résolution : Point sur les formalités de création

Il est décidé de procéder à l'ouverture de compte auprès dudit CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR, agence de CARROS (06510), 3 avenue des Cigales.
Cette ouverture de compte sera effectuée par la présidente et la trésorière, seules dépositaires de la signature sur ce compte et seule habilitées à effectuer des mouvements sur ledit compte (dépôts d'espèces, de chèques, établissement de chèques, fonctionnement de compte, prélèvements bancaires) ensemble ou séparément. Sera réglée à cette occasion la somme de 15 euros afin d'adhérer au CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR à titre de sociétaire.

Il est également décidé de procéder à la souscription d'une assurance de responsabilité civile auprès de la SMACL, après négociation des conditions tarifaires et vérification de la nécessité de requérir ou non des agréments préfectoraux pour les évènements de l'année (principalement cross de Noël).
Présidente et trésorière auront également tous pouvoirs pour ouvrir et actionner cette assurance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2ème résolution : Point sur les démarches administratives liées à la création

Il est décidé de procéder au dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de la Mairie de Carros (Direction des sports et de la vie associative – service vie associative) malgré le caractère naissant de l'association en indiquant en projets phares le marché de Noël / cross de Noël et pour un montant de 500 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3ème résolution : Election des membres du conseil d'Administration

- Madame Mélanie SCIVOLETTO est élue membre du conseil d'administration.

Madame SCIVOLETTO accepte cette fonction et les missions qui lui sont confiées.

- Madame Rosa CUELLAR est élue membre du conseil d'administration.

Madame CUELLAR accepte cette fonction et les missions qui lui sont confiées.

Ces nominations complètent les nominations effectuées au cours de l'assemblée constitutive de Mesdames BERTELLI, SESTRE et MORIN, de façon à ce que le conseil d'Administration comporte cinq membres, soit le maximum accordé par les statuts de l'association.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4ème résolution : Programme d'activités et actions

Il est proposé de mener deux actions prioritaires pour cette première phase de fonctionnement, à savoir :
- vente de sacs par l'intermédiaire du site créatif initiatives.fr, modèle sac esprit nature, pour un prix de vente de 9 euros l'unité,
- organisation du marché de Noël et du cross de Noël,
- bourse aux livres,
- kermesse de fin d'année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5ème résolution : Elaboration du calendrier des manifestations

Il est proposé de fixer les dates des manifestations de la façon suivante :

- Vente de sacs : commande du kit de création dans la semaine du 29 octobre 2018, réalisation des dessins première dizaine de novembre et remise des papillons aux familles par l'intermédiaire des enseignants, envoi de la commande entre le 15 et le 20 novembre 2018,
- Marché de Noël et Cross de Noël : 15 décembre 2018,
- Bourse aux livres : avant les vacances de pâques,
- Kermesse de fin d'année : vendredi 5 juillet 2018.

Ces dates sont fixées sous réserve d'obtenir les autorisations communales et administratives nécessaires et sous réserve de la disponibilité des locaux et du matériel nécessaires à leur bon déroulement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6ème résolution : Questions diverses

Il est décidé de répartir les démarches à effectuer entre les membres présents de la façon suivante :

- à Mmes SESTRE et BERTELLI : ouverture du compte bancaire, dépôt des adhésions auprès de l'établissement bancaire retenu, souscription à l'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie retenue,
- à Mmes TRANQUILLE et MORIN l'élaboration des correspondances annonçant les évènements et activités prévus en lien avec les enseignants et les familles,
- à Mmes SCIVOLETTO et BERTELLI le dépôt du dossier de demande de subventions en Mairie ainsi que des demandes d'autorisations pour les manifestations envisagées (occupation des locaux, agrément préfectoral éventuel,…),
- à Mme CUELLAR la mise en place, avec la responsable du périscolaire de l'école Mme Leila KHADRAOUI, des ateliers créatifs préparant le marché de Noël.

Il est proposé de fixer la date de la prochaine assemblée générale ordinaire le vendredi 16 novembre 2018 à 18 heures 15.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance, la Secrétaire de séance et les scrutatrices.

A CARROS, le 27 octobre 2018

La Présidente de séance Mme BERTELLI Julia	La Secrétaire de séance Mme MORIN Hélène
Scrutatrice Mme SESTRE	Scrutatrice Mme CUELLAR